

L'UNION NATIONALE DES ACTEURS DE FORMATION EN SÉCURITÉ LANCE UN APPEL SOLENNEL :

«Face aux difficultés actuelles et structurelles de la formation en sécurité privée, il est urgent de poser les bases d'une reconstruction durable répondant aux vrais enjeux du métier»

L'UNAFOS a toujours été, et est plus que jamais en prise directe avec l'activité du secteur de la sécurité privée du fait de l'expertise formation de l'ensemble de ses organismes adhérents.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique actuel, l'UNAFOS adresse, au nom de tous ses membres, son plein soutien à toutes les entreprises de prévention et sécurité privée et à l'ensemble de leurs salariés.

Le secteur privé de la sécurité participe activement, utilement et de manière exemplaire à la continuité des différentes activités nationales classées essentielles face aux tragiques événements en cours. Un drame et un fléau qui dépassent nos frontières et impactent en profondeur toutes les composantes de la société et de l'économie nationale.

La formation professionnelle, en particulier celle dédiée aux activités privées de sécurité, n'aura plus le même visage après cette longue période de confinement.

L'enjeu crucial des formations en distanciel

Pour l'heure, nos organismes de formation sont cloués au sol, faute de ne pas être autorisés à exercer leurs activités pédagogiques règlementées en sûreté en distanciel.

Il faut aussi l'admettre en toute clarté, cette paralysie et la grave crise financière de nos activités de formation qui en résultent, sont aussi imputables à notre incapacité à maîtriser l'ensemble des techniques et savoir-faire de l'enseignement à distance.

L'UNAFOS a pourtant, en de multiples circonstances professionnelles, mis régulièrement en avant l'absolue nécessité qu'il y avait à investir cette modalité d'apprentissage et a pris plusieurs initiatives pour favoriser l'adaptation à cette incontournable évolution.

Alors même que la réforme de la formation professionnelle incite très largement, voire plus encore, à recourir à ces nouvelles pratiques, alors même que France Compétences les intègre dans les modalités de jurys pour permettre de favoriser la diffusion et la qualité de l'acquisition de compétences, nos activités en sûreté restent encore trop largement à l'écart de ces initiatives et de ces appels à l'usage du numérique.

Nécessaire mise à jour du contexte légal

Si tous nos centres étaient équipés, adaptés et expérimentés dans un contexte légal lui aussi pleinement à jour, nous aurions pu, malgré le confinement, poursuivre nos activités mais aussi les étendre utilement, répondant en cela de manière constructive au contexte d'urgence.

Faut-il rappeler ici — aux pouvoirs publics notamment — que nos expertises spécialisées en formation professionnelle se déclinent non seulement en sécurité incendie, en sécurité sûreté, mais aussi en sécurité/santé au travail (sanitaire donc !) et en sécurité environnementale et plus largement sociétale ...

L'UNAFOS tient donc, par cette déclaration à mi-temps du confinement, à souligner solennellement qu'il est désormais impératif et prioritaire pour nos centres de formation de maîtriser dans les meilleurs délais la formation à distance.

Certains centres sont naturellement déjà en avance sur le sujet. Qu'il s'agisse de distanciel asynchrone (apprentissage par le e-learning, en complément ou en préparation des cours en présentiel) ou en mode synchrone (en visioconférence avec un formateur et ses stagiaires partageant un outil adapté de conférence vidéo avec partage d'écran, suivi des stagiaires en «chat», tableau blanc, ... comme dans une vraie salle de formation).

Pour favoriser l'adaptation de tous, il faut être au plus tôt en capacité de faire des propositions d'adaptation des arrêtés qui, paradoxalement, interdisent actuellement le distanciel. L'UNAFOS a d'ores et déjà saisi les autorités compétentes qui sont à l'écoute, aux premiers rangs desquels, pour la sécurité privée : la DLP AJ, organe juridique décisif du Ministère de l'Intérieur.

Opération pilote UNAFOS d'accompagnement d'accès à une plate-forme d'enseignement à distance.

C'est aussi ce qui a conduit l'UNAFOS, soucieux d'avancer et d'accompagner les centres à relever ce défi, à lancer dès mi-mars une première opération pilote d'accès temporairement

gracieux pour ses adhérents à une plate-forme d'enseignement à distance.

Mise en œuvre au travers d'un partenariat avec la société ACTIV BROWSER TECHNOLOGY, cette initiative vise dans le cadre de l'opération «Solidarité EDTECH» à permettre le déploiement et l'accès entièrement gratuit de sa plate-forme pendant 2 mois à compter de la date d'inscription, dans la limite du 30 Juin 2020. Cette proposition de mettre à disposition la plate-forme VIRGO™ équipée de parcours de formation est, pour les adhérents de l'UNAFOS, proposée à un tarif préférentiel pour un nombre illimité de comptes stagiaires. L'outil propose des contenus en sécurité incendie et sûreté, avec des questionnaires d'évaluation des connaissances et compétences acquises.

L'UNAFOS lance un appel à l'ensemble du secteur et de ses décideurs privés et publics, institutionnels et professionnels

Mais l'UNAFOS entend aller au-delà ! Car, face aux difficultés actuelles et structurelles de la formation en sécurité privée, il est urgent de poser les bases d'une véritable reconstruction durable répondant aux vrais enjeux du métier.

Voilà pourquoi —tout en restant strictement dans ses expertises—, l'UNAFOS lance, ce jour, et au-delà de ses adhérents, un appel à l'ensemble du secteur et de ses décideurs privés et publics, institutionnels et professionnels.

Le métier de la sécurité privée dans toutes ses composantes concernées, y compris au tout premier rang bien sûr ses employeurs et leurs organisations paritaires décisives en la matière, de la formation initiale à la mise à niveau, n'a d'autre choix que se donner résolument et prioritairement les moyens techniques, financiers, juridiques, légaux et législatifs d'être, au plus tôt, opérationnel dans la mise en place et la maîtrise de l'ensemble de la chaîne d'acquisition des compétences en distanciel (synchrone et asynchrone).

Le distanciel synchrone, notamment, présente toutes les garanties de confiance que les autorités publiques sont en droit

d'attendre, avec la possibilité d'un contrôle à distance en se connectant, comme tout participant, pour s'assurer de la réalité et du sérieux de la séquence.

Les 130 centres de formation membres, soutenus par l'UNAFOS, sont naturellement en toute première ligne mais la mobilisation ne peut être que globale. C'est au niveau de l'ensemble de la branche élargie du métier de la sécurité privée qu'il faut avancer.

Puisse cette alerte être prise pour ce qu'elle est : l'appel à l'ouverture d'un chantier stratégique commun porteur d'avenir pour l'ensemble de notre filière. Un métier qui fait depuis trop longtemps face à des problèmes structurels récurrents de ressources humaines tant en qualité que quantité. Et chacun sait que ce sont les compétences qui seront à la base de l'aggiornamento que nous appelons de nos vœux.

En cela, cette crise que nous vivons tous constitue l'occasion unique d'un vrai changement de paradigme professionnel et au bout du compte, une chance que nous nous devons de saisir. Ensemble, face à l'adversité, construisons la sécurité privée de demain, durable, pérenne, utile et efficace.

Pour ce faire, il faudra bien sûr, entre autres, activer de multiples leviers notamment financiers, indispensables pour la mise en place de tous nos parcours en distanciel ou autres.

Mais l'essentiel est désormais d'ouvrir le chantier et vite pour, notamment, ne pas laisser nos centres de formation mourir dans les proches semaines. Il y a URGENCE à décider, à avancer, d'où cet appel — non pas au secours— mais à aller de l'avant.

“Sachons nous réinventer“ déclarait lundi 14 avril lors de sa dernière intervention télévisée le Président Emmanuel Macron.

Pour l'Unafos, c'est maintenant !

L'UNAFOS, le 16 avril 2020